

Réunions du conseil municipal

du 25 novembre 2016

Présents : Mmes DIGUE, COTTIER, CROIXMARIE, NEVEU, MALEUVRE
Mrs JAGAULT, LASSALLE, CHOLLET, ÉTENDARD, CLÉMENT
Excusés : Mme PRIME, pouvoir donné à Mme DIGUE; arrivée de
Mme PRIME à 22h30
Mr BOURDEAU
Absents : Mme HAMON, Mrs BARREL et LURTON

Pour information une réunion exceptionnelle a eu lieu le 22 Novembre 2016 dans le cadre d'une réunion de préparation pour la future rencontre avec le cabinet conseil Perspective le mercredi 30 Novembre et discussions sur la continuité de la sécurité du centre bourg.

Intervention de Mesdames MONTERA et RIGAUD

Elles ont le projet de créer une future association sur notre commune: Les Incroyables Comestibles.
Comme il s'agit d'intervenir sur le domaine communal il était nécessaire que ce projet soit présenté aux conseillers pour que chacun puisse donner son avis. Il est donc convenu que suite à leur réunion de présentation au public le samedi 7 janvier 2017 à 10 h 30 à la mairie une convention sera signée avec la mairie. Mme le maire leur a aussi demandé d'être les représentantes officielles de ce «mouvement».

Future fusion: Vote pour les Statuts de la Com.Com.

Présentation des compétences obligatoires: le développement économique, l'aménagement de l'espace.
Compétences optionnelles: la voirie, le logement social et l'habitat, l'action sociale, l'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés déléguées au SMICTOM des Pays de Vilaine .
Compétences facultatives: Aménagement et gestion de l'aire d'accueil et de passage destinée aux gens du voyage, l'assainissement non collectif, le développement de l'activité sportive, le développement culturel, le domaine de l'enfance-jeunesse, le développement durable, le transport, la formation, les nouvelles technologie de l'information et de la communication, le service public, le service incendie.
Il nous est donc demandé de valider ces compétences afin que celles-ci soient reportées dans les nouveaux statuts .
Vote Pour: 8 Abstention : 3

Modification du contrat de Marie VILOUX

Suite à la modification du temps de travail de Mme COUZIC, il nous faut créer un poste Non Permanent pour remplacement de temps partiel et par conséquent un nouveau contrat à Mme VILOUX ayant pour objet le remplacement temporaire de Mme COUZIC. Ce nouveau contrat est fixé pour une période de 9 mois du 1 décembre 2016 au 31 août 2017.
Vote pour : 8 Abstention : 3

Renouvellement de l'ouverture de crédit

Il est rappelé que celle-ci n'a pas servie depuis le début de notre mandat, mais dans un souci d'assurance il nous semble nécessaire de la renouveler.
Montant 100000€ taux 1,59% durée 1 an frais de dossier : 100 €
Rappel des taux 2015 : 2,08%, 2014 : 1,90%
Vote pour : 11
Mme le maire est donc autorisée à signer les documents nécessaires.

Présentation des comptes de la mairie par chapitres

Il s'agit là de faire un point sur le fonctionnement de la mairie.

Informations diverses

Une enquête est en cours pour la garderie, nous attendons les réponses des parents pour prendre des décisions en fonction des avis qui nous seront donnés.

du 16 décembre 2016

Présents : Mmes DIGUE, COTTIER, NEVEU, PRIME
Mrs JAGAULT, LASSALLE, CHOLLET, ÉTENDARD, CLÉMENT
Absents excusés : Mr BOURDEAU pouvoir à Mme DIGUE, Mmes MALEUVRE pouvoir à Mr ÉTENDARD et CROIXMARIE pouvoir à Mr LASSALLE.
Absents : Mme HAMON, Mrs BARREL et LURTON

Changement de coordinateur principal pour le recensement

Il était prévu que Mme Marine COLIN soit le coordonnateur principal pour le recensement 2017, cependant Mme COLIN étant en congés de maternité n'a pu assister aux réunions de préparations et d'informations, Mr LASSALLE qui était suppléant est donc devenu le coordonnateur principal.
Vote Pour 12

Décisions Modificative de budget

Afin de clore le budget 2016 et de pouvoir effectuer le paiement des cotisations sociales et notamment celles liées à l'URSSAF, nous avons besoin de réaliser une décision modificative qui est la suivante :

615234 Voiries	-5000 €
6411 Personnel titulaire	+5000 €

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide :
Vote Pour 12

Décisions Modificative de budget

Afin de pouvoir procéder au paiement de la pose de la nouvelle chaudière de l'école et la réalisation des désembuages des radiateurs de l'établissement, il nous faut réaliser une décision modificative afin d'attribuer aux bonnes imputations et combler le manque de crédits sur certaines.

Ainsi il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

2156 Matériel Roulant	-525€
2315 Installation Matériel et Outillage Technique	-3200€
2181 Installation Gén Agence et l'aménagt (opération 57)	+3725€

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide :
Vote Pour 12

Informations diverses concernant les projets 2017: nouveaux ralentisseurs dans le bourg, entretiens divers des bâtiments publics, columbarium.....

information Cimetière

Si vous êtes titulaire d'une concession qui n'est pas matérialisée .Prendre contact avec la Mairie rapidement Merci